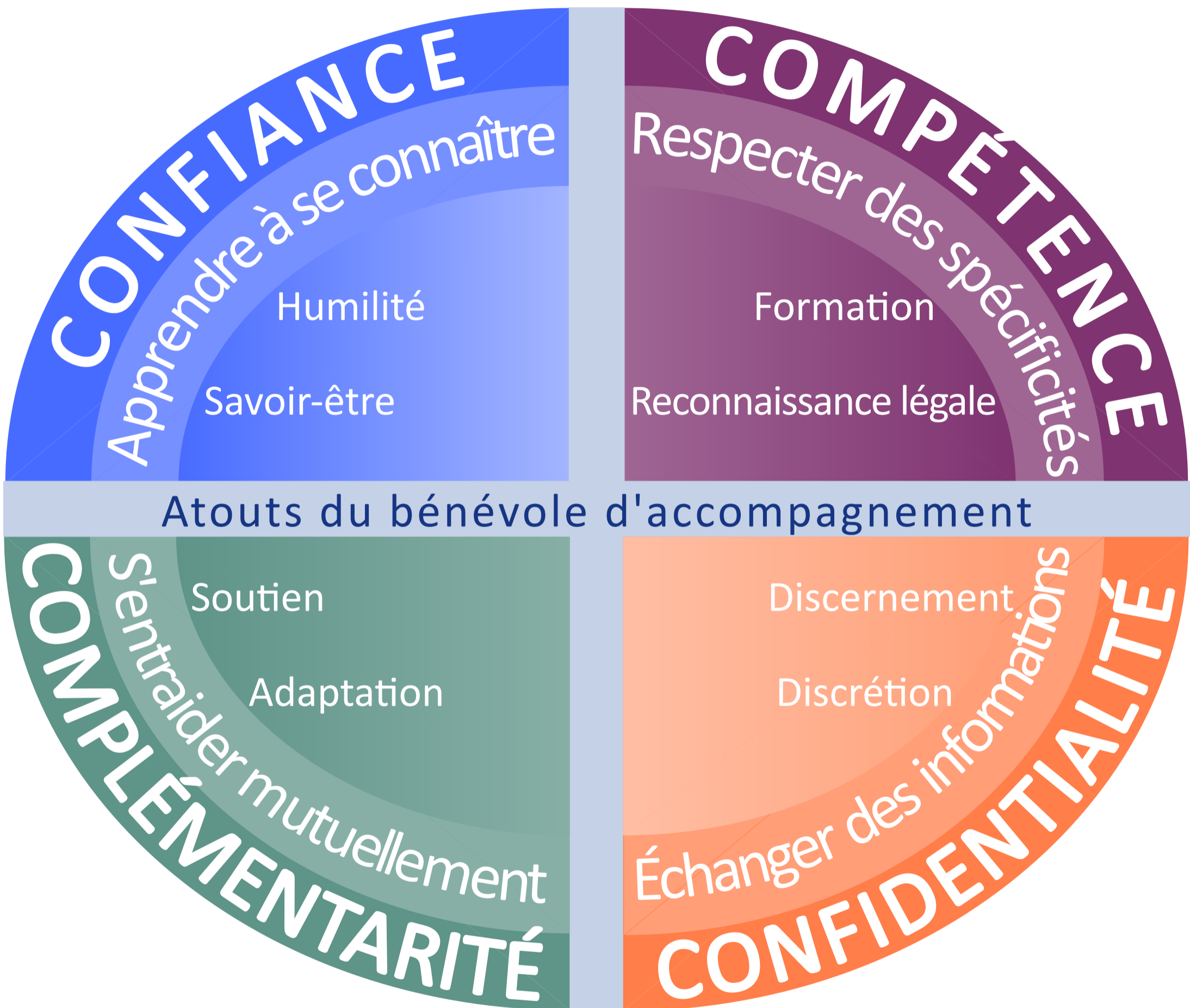


# BÉNÉVOLES ET SOIGNANTS : ENSEMBLE POUR L'ACCOMPAGNEMENT

Le bénévole d'accompagnement est " *un être humain qui exprime simplement sa solidarité avec un autre être humain dans le respect des différences et du désir de celui qu'il accompagne*" (SFAP)<sup>1</sup>  
Reconnu par la loi<sup>2</sup>, il est formé par une association de bénévoles.



" *Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire, en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.*"  
(Article L1110-10 du code de la santé publique)

## Contact



<sup>1</sup>SFAP : Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs

<sup>2</sup>Article L1110-11 du code de la santé publique "Des bénévoles, formés à l'accompagnement de la fin de vie et appartenant à des associations qui les sélectionnent, peuvent, avec l'accord de la personne malade ou de ses proches et sans interférer avec la pratique des soins médicaux et paramédicaux, apporter leur concours à l'équipe de soins en participant à l'ultime accompagnement du malade et en confortant l'environnement psychologique et social de la personne malade et de son entourage"